



## Charte d'utilisation du doubleur d'image et de ses accessoires et matériels annexes

Ce texte constitue la charte d'utilisation du doubleur d'image LaVision et de ses accessoires et matériels annexes, ci-après désignés globalement par l'Outil ; il en définit le fonctionnement en incluant les règles et procédures applicables :

### 1. Organisation

Une « équipe Outil » est constituée pour prendre en charge la gestion courante de l'Outil. Cette équipe a pour tâche de faire respecter les clauses définies dans cette charte.

L'équipe est constituée :

- d'un responsable administratif et technique : Hervé RABAT (GREMI)
- des correspondants au sein du comité de pilotage du réseau plasmas froids : Amaël CAILLARD, Cédric NOEL, Arlette VEGA.

### 2. Responsabilités de « l'équipe Outil »

« L'équipe Outil » :

- définit les conditions d'accès et d'utilisation de l'Outil
- contrôle le bon état de fonctionnement de l'Outil et prend toute décision d'opération de maintenance
- étudie les demandes d'utilisation de l'Outil
- définit le planning de réalisation pour l'ensemble des projets mettant en œuvre l'Outil
- définit les procédures expérimentales à suivre et met à disposition des utilisateurs un mode d'emploi détaillé de l'Outil
- forme les utilisateurs et assiste si nécessaire l'équipe utilisatrice dans la mise en œuvre de l'Outil et la réalisation du projet
- veille à la bonne tenue livre de bord de l'Outil (cahier de suivi d'utilisation) par les utilisateurs

### 3. Accessibilité à l'Outil

#### Diffusion de l'information sur l'Outil

Les informations sur l'existence de l'Outil, ses caractéristiques techniques et sur les modalités d'accès sont diffusés sur le site internet du réseau des plasmas froids :

<https://plasmas-froids.cnrs.fr>

## Dépôt de demandes, sélection des projets

Les demandes d'utilisation de l'Outil doivent parvenir par écrit (courriel ou voie postale) responsable administratif et technique de l'Outil suivant le modèle fourni sur le site internet du réseau.

Le responsable se charge d'informer les correspondants au sein du comité de pilotage du réseau.

Le responsable étudie le projet sous ses aspects techniques et s'assure de sa faisabilité.

Le délai entre le dépôt d'une demande et la décision quant à la mise en œuvre d'un projet ne doit pas dépasser 4 semaines.

Une fois le projet validé par le responsable, « l'équipe Outil » s'assure de la disponibilité de l'outil pour les dates demandées par les utilisateurs.

## Réservation – fréquence d'utilisation

La durée type d'une campagne expérimentale est de 1 à 2 mois.

En cas de demandes multiples pour une même période, il appartient à « l'équipe Outil » en liaison avec le comité de pilotage du réseau plasmas froids d'établir l'ordre de priorité.

## 4. Utilisation du système

### Déontologie et règles pratiques

Le GREMI est désigné dépositaire de l'Outil. Le comité de pilotage, en accord avec le directeur du GREMI, en assure l'utilisation au sein du réseau des plasmas froids. Par délégation, cette responsabilité est confiée au responsable administratif et technique, Hervé RABAT.

Les **frais de transport** (départ et retour) et les frais d'**assurance pendant le transport et la campagne d'utilisation** de l'Outil sont à la charge de l'entité demandeuse. En fin de campagne, l'Outil est retourné au GREMI. Afin de limiter les risques de dommage ou de détérioration pendant le transport, il est recommandé d'utiliser un véhicule personnel ou de location.

Si l'Outil était endommagé lors de son utilisation ou de son transport, les **frais de réparation** et de remplacement des pièces seront pris en charge par l'entité demandeuse.

Les **entretiens réguliers** de l'Outil sont pris en charge par le laboratoire d'accueil, après consultation avec « l'équipe Outil ». Le financement de ces entretiens peut être demandé auprès du comité de pilotage.

### Procédures d'emploi

Les utilisateurs appliquent et respectent **la procédure d'utilisation, les procédures expérimentales et les paramètres de sécurité** de l'Outil et à faire état de tout incident auprès du responsable de l'Outil pendant la période d'utilisation.

Les utilisateurs renseignent **les fiches de suivi** de l'Outil et d'expériences partagées dans **le livre de bord** de l'Outil.

Les utilisateurs s'engagent à fournir un bilan succinct de l'utilisation de l'Outil qui sera publié dans la news lettre du réseau des plasmas froids et de présenter un bilan de l'utilisation de l'Outil lors des journées d'échange du réseau des plasmas froids.

## Propriété intellectuelle – publications

Les publications relatives aux résultats obtenus avec l'Outil devront mentionner explicitement l'utilisation de l'Outil (Doubleur d'image) et la contribution du réseau des plasmas froids.

## 5. Evaluation et évolution du système

### Rapport annuel

Un rapport annuel est fourni par le responsable de l'Outil au comité de pilotage du réseau des plasmas froids du CNRS.

Ce rapport dresse un bilan sur :

- L'activité scientifique de l'Outil (avant publication cette partie sera portée à la connaissance individuelle de chaque utilisateur concerné pour accord, afin de régler tout problème de confidentialité).
- Les souhaits des utilisateurs quant à l'évolution de l'Outil.
- Le fonctionnement général (par exemple : apports positifs de l'Outil, difficultés rencontrées, problèmes de transport, de disponibilité, de mise en œuvre, etc.)

Le rapport et le bilan sont présentés au comité de pilotage du réseau des plasmas froids.

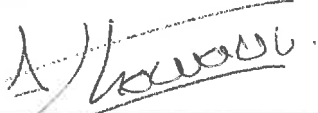

À l'occasion de cette présentation, il pourra être procédé à une révision du mode d'utilisation et éventuellement de la charte de mutualisation.

Ce bilan et la suite qui y sera donnée par le comité de pilotage du réseau des plasmas froids sont portés à la connaissance des laboratoires utilisateurs et des membres du réseau plasmas froids via le site web du réseau des plasmas froids.

### Application de la charte

L'acceptation de la présente charte est un prérequis à tout emprunt et utilisation de l'Outil.

Les membres de « l'équipe Outil » sont chargés de sa mise en application auprès des bénéficiaires. Cette charte pourra être révisée et amendée sur proposition du réseau des plasmas froids ou du responsable administratif et technique de l'Outil.

Rôle	Nom	Signature
GREMI Directeur	Anne-Lise THOMANN	
Responsable administratif et technique de l'Outil	Hervé RABAT	
Réseau des Plasmas Froids Coordinateur	Hervé RABAT	